



**Bonjour svp aidez moi, meme si je parais
stupide merci**

Par **ynes**, le **04/05/2012** à **15:15**

Bonjour, rndeja merci de me lire, voila je sais que cela peut paraître fou mais bon je me lance. J'ai connu le pere de mes enfants je venais juste de feter mes 17 ans et lui 47 ans, je vivais au foyer de l'enfance a cet époque. Avant lui je n'avais jamais eu de relation avec un homme j'étais vierge, je ne savais pas ou je mettais les pieds et les consequences dramatique sur ma vie..... 4ans plus tard j'ai accouche de nos enfants des jumeaux celui ci m'avait cache qu'il était mariee, et du haut de mes 21ans je me suis retrouver seule avec nos jumeaux, malheureusement j'étais une gamine je n'imaginais pas qu'il s'amusait de moi, il n'a pa reconnu les enfant ma empeche de refaire ma vie a l'époque en me mettant des batons dans les roues, il n'empeche que ma stupidite m'a pousse a continuer avec lui car malgret je l'aimai tant surtout que j'étais seul sans amille ni parents pour m'aider et me conseiller, j'ai tant souffert moi et les enfants je vous le jure et pourtant je n'ai jamais reussi a mon defaire car pour moi etant seule et son famille il était tout pour moi et je voulais absolument preserver ma soit disant famille que j'ai eu avec lui et 20 ans apres, il fini par m'abandonner avec les enfants, il c arrange pour ne pas avoir a m'aider pour le senfants avec une pension alimentaire or aujourd'hui j'ai tout perdu il m'a vole ma vie et detruit nos enfants, j'avais 17ans pourquoi a t'il deliberement gache ma vie et ma vole ma vie mes plus belles annees, c'était lui l'adulte pas moirnalors oui je lui en veux terriblement, pour ma vie mes enfants ses mensonges ses promesses sa trahison son infidelite son indifference pour nos enfants a tout point de vue j'étais une ado, et il ma detruit je me demande quel vie j'aurai eu si il m'avait respecter et pas detourner de mes etudes et de ma vie en generale... si il m'avait pas fait tomber dans son piege alors qu'il avait lui 47ans, je serais peut etre marie aujourd'hui avec un homme de mon age , ce n'es pas juste encore moin juste parceque lui n'a rien perduet sans lave les mains c pas normal non, y a til quelqu'un qui peut me comprendre SVP je vous en conjure

Par **cocotte1003**, le **04/05/2012 à 16:33**

Bonjour, vos enfants sont-ils toujours à charge ? cordialement

Par **ynes**, le **04/05/2012 à 16:38**

oui ils ont pour les jumeaux 15ans et le petit 9ansrnmerci

Par **cocotte1003**, le **04/05/2012 à 19:37**

Rebonjour, alors pas d'hésitation à avoir, vous saisissez le juge des enfants pour faire reconnaître vos enfants. Vous pourrez ainsi demander au juge des affaires familiales une pension pour l'éducation de vos enfants. Puisque vous n'avez pas de revenu, demander au tribunal de votre domicile un dossier d'aide juridictionnelle qui vous permettra de financer un avocat. Sachez bien que vos jumeau sont en age de faire connaitre leur avis devant le juge et que comme tous mineurs, ils auront un avocat gratuit, cordialement

Par **ynes**, le **04/05/2012 à 21:39**

Rebonjour, merci de tout coeur de l'interet que vous m'avez accorde, je vous en suis tres reconnaissante. Cependant cette demarche je l'ai deja entreprise , or Mr a pris le soin de mentir sur ses revenus car il ne declare pas vraiment tous se qu'il touche!!!! et de plus il n'ai pas a plaindre, il est proprietaire de plusieurs logement (5) a l'etranger dont deux ou il touche un loyer depuis des annee..... et biensur non declarer, c'est pour cela qu'il me dit tu n'auras rien pas un centime et de toute facon tu touches les allocations familiales c'est fait pour!!!! et la je reste sans voix que repondre a une telle stupidite les allocations familliales me sont versees parceque le pere ne subvient a rien pour ses propres enfants sa chair et son sang , j'ai 36 ans et je n'arrive pas a comprendre un tel comportement surtout venant d'un homme qui a atteint l'age de la sagesse dit on.rnEncore une fois merci merci

Par **cocotte1003**, le **05/05/2012 à 00:55**

Bonsoir, et pourquoi ne voulez vous pas tenter une action pour qu'il reconnaisse ses enfants, c'est important pour eux d'etre reconnu et pour qu'il hérite de leur pere un jour. Vous etes clairement dominé par le papa , bien-sur qu'il a des revenus, les juges savent bien qu'on ne vit pas de "l'air du temps". Allez voir une assistante sociale (vous n'avez rien à perdre et tout à gagner), vous allez voir que votre situation n'a rien de normal ni pour vous, ni pour vos enfants.Monsieur a une place bien facile.. Meme si la chose n'a rien de juridique, je me permets de vus dire que si vous ne faites rien pour améliorer votre situation personnelle, vos enfants ne valent-ils pas le coup que vous vous battiez pour améliorer la leur, cordialement

Par **ynes**, le **05/05/2012 à 11:22**

Bonjour, si j'ai déjà fait la procédure et il a été obligé de reconnaître les enfants et aujourd'hui ils portent son nom qui leur sert à rien, après tant de difficultés et de mensonges, il n'empêche que non celui-ci ne déclare que sa retraite et non le reste, donc les enfants n'ont rien pas un centime comme il me l'avait ditMais si j'ai pensé à la même chose que vous les enfants méritent tout pour moi et en plus si vous les voyez ils sont tellement adorables et je ferais n'importe quoi pour mes enfants ils sont ma vie .rnMERCI A VOUS très sincèrement

Par **cocotte1003**, le **05/05/2012 à 13:29**

bonjour, mais sur sa retraite il doit payer une pension pour les enfants, il suffit que le tribunal au affaires familiales soit saisi et là ça servira à vos enfants à quelque chose de plus qu'ils soient reconnus. S'ils veulent faire des études ça les aidera bien, cordialement

Par **ynes**, le **12/05/2012 à 14:00**

Bonjour merci encore cocotte1003